



## IV. Les Accès Nautiques

### Annexe

#### Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Seine

La Directive Territoriale d'Aménagement (D.T.A.) de l'estuaire de la Seine a été approuvée par décret en Conseil d'Etat le 10 juillet 2006 (J.O. du 12-07-2006).

Le territoire de la D.T.A. de l'estuaire de la Seine regroupe 942 communes (départements du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Maritime) et constitue la façade maritime du bassin parisien.

Le diagnostic fait état d'un territoire important pour l'économie nationale (1,6 million d'habitants ; contribution de 2,5 % au PIB ; ...) qui n'en tire pas pleinement toutes les retombées comparativement aux territoires du Nord Ouest de l'Europe ; c'est pourtant un espace portuaire majeur avec les ports de Cherbourg, Caen, Le Havre, Rouen, Fécamp et Dieppe, soit 100 Mt/an (27,5 % des ports maritimes français), 1,6 million de conteneurs (60 %) et 3,6 millions de passagers (transmanche).

Cet espace a une position concurrentielle fragile due en partie aux difficultés à élargir son aire d'influence.

Ses principaux atouts résident dans :

- une forte industrialisation
- une économie agricole puissante
- des espaces naturels de grande qualité à protéger et valoriser
- un large espace métropolitain à renforcer

La D.T.A. a pour objectifs de :

- renforcer l'ensemble portuaire dans le respect du patrimoine écologique des estuaires
- préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages et prendre en compte les risques
- renforcer les dynamiques de développement des différentes parties du territoire

Les orientations de la D.T.A. regroupent l'ensemble de ce qui s'impose aux différents documents d'urbanisme locaux :

- orientations relatives aux espaces stratégiques sur les estuaires de la Seine et de l'Orne
- orientations générales d'aménagement
- modalités d'application de la loi « littoral »

Des politiques d'accompagnement complètent les orientations : coopération entre les ports, développement de la logistique, amélioration du fonctionnement naturel et écologique de l'estuaire

#### Sources :

Préfecture de Rouen de Haute-Normandie, Préfecture de Région de Basse-Normandie ; une vision renouvelée du développement de l'estuaire de la Seine.



## IV. Les Accès Nautiques

### Annexe

#### **Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Seine (suite)**

de la Seine, promotion du développement durable des activités de la pêche, développement d'un programme éolien, mise en valeur du paysage normand, prévention des risques, renforcement de la coopération entre les collectivités territoriales, développement des nouvelles techniques d'information et de communication, organisation de l'urbanisation, conduite d'une politique foncière.

L'approbation de la D.T.A. rend définitifs et opposables les orientations et objectifs de l'Etat sur ce territoire. Elle clôt une période d'instruction, de concertation et de débats initiée en 1999.